

# Une mutuelle santé communale

Publié le 26/02/2015 à 06h00 par Roselyne Lansalot



Patrick Normand, directeur du CCAS (4e à gauche), entouré des acteurs du dispositif « Ma Commune, ma santé ». © Photo Photo R. L.

La ville, via le Centre communal d'action sociale (CCAS), s'engage dans la lutte contre la pauvreté et la précarité en matière de santé et d'accès aux soins en s'inscrivant dans le dispositif « Ma Commune, ma santé ».

Patrick Normand, directeur du CCAS, relève que depuis quelque temps, l'organisme est amené à instruire un nombre croissant de demandes de secours financiers en lien avec des frais de santé. Devant ce constat et confronté à des situations de plus en plus dramatiques en matière de renoncement aux soins sur le territoire communal, le CCAS a souscrit un partenariat avec l'association Actiom, qui permet à tout Salisien de bénéficier des avantages d'un contrat groupe mutuelle collectif.

## Formules variées

Actiom propose une étude personnalisée s'appuyant sur des offres pérennes, des formules variées avec divers niveaux de garanties, accessibles à tout âge, sans questionnaire de santé ni critères de revenus.

Cette mutuelle communale a pour but principal de favoriser le retour aux soins de santé pour ceux qui n'y ont pas accès par manque de moyens, mais peut permettre à beaucoup d'autres d'alléger le coût des cotisations. En effet, les citoyens cotisant déjà à une mutuelle peuvent venir s'informer et comparer.

Cette action connaît un vrai élan et réunit à ce jour un peu plus d'une centaine de communes de toutes tailles dans le grand Sud-Ouest.

Roselyne Lansalot

Renseignements auprès de l'agent d'accueil du CCAS à la Maison sociale (chemin Bellecave). Contact : 05 59 38 31 08 ou ccas-salies@voila.fr. À compter d'avril, une permanence sera tenue par un représentant de l'association Actiom. Réunion publique d'information en juin et septembre 2015.